

COMMUNIQUE

« De nombreux animaux sont présents dans les villes: chats, chiens, corbeaux, pigeons, rats, insectes, castor, chamoix etc.,

La ville de Besançon vient de publier « l'animal à Besançon. Guide des bonnes pratiques », disponible en mairie et en ligne à l'adresse suivante https://www.grandbesancon.fr/infospratiques/environnement/biodiversite/condition-animale/

Ce document vise à donner des renseignements utiles concernant les animaux (domestiques ou non), mais aussi à rappeler les bonnes pratiques et les devoirs de chacun pour contribuer au « vivre ensemble » Il s'adresse à tous les habitants, qu'ils soient propriétaires ou non d'animaux, afin de trouver une cohabitation harmonieuse entre l'Homme, les animaux et la nature.

Vous trouverez dans ce guide des réponses à vos interrogations, des conseils pratiques ainsi que des contacts utiles. »

Contacts

Marie-Thérèse Michel Conseillère municipale déléguée à la condition animale, à la faune et à la flore.

marie-therese.michel@besancon.fr

